REÇU EN PREFECTURE le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-200023125-20240625-DEL_021_202



Affichée le 2 juillet 2024

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

Conseil de Communauté de communes

Extrait du registre des délibérations Séance du 25 juin 2024

Conseillers en exercice : 38 Date de convocation : 17 juin 2024 Conseillers titulaires présents : 27 Date d'affichage : 17 juin 2024

Pouvoirs: 11 Votants: 38

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la Communauté de communes, qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur SCHMIT Benoit, Madame BARNET Suzanne, Madame MÉLÉARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Monsieur SALMON Patrick, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur MARCOUX Frédéric, Monsieur BARIANT Jean-Pierre, Madame DEVRIENDT Laëtitia, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame PALOMARES Aline, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur MATHÉROT Olivier, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur DOARÉ Louis-Jean, Madame ROUEN Dominique

Avaient donné pouvoir :

Monsieur MONGIN Claude à Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul

Madame BOURLON Chantal à Madame BARNET Suzanne

Madame CADART Anne-Marie à Monsieur ONETO Jean-François

Monsieur VORDONIS Patrick à Monsieur SALMON Patrick

Monsieur BENSAI Malek à Monsieur BARIANT Jean-Pierre

Madame COURTYTERA Véronique à Madame GAIR Laurence

Monsieur GREEN Alain à Madame LONY Eva

Monsieur BAKKER Hubert à Monsieur KHALOUA Madani

Monsieur BENOIT Dominique à Madame LENOIR Isabelle

Madame CAPIROSSI Pascale à Madame ROUEN Dominique

Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Monsieur PAPIN Michel

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE le 01/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-200023125-20240625-DEL_021_202

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

DÉLIBÉRATION N°021/2024

OBJET : SYNDICAT D'ÉTUDES ET DE PROGRAMMATION (SMEP) : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ENTRE VILLES ET FORÊTS

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-François Oneto, Président, relatif à la désignation des représentants de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts au sein du Syndicat d'études et de programmation (SMEP) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 en date du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre dela communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en- Brie :

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu la délibération n°029/2016 du Conseil communautaire en date du 28 juin 2016 portant sur l'adhésion au SMEP de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts et la désignation de ses représentants :

Vu la délibération n°055/2021 du Conseil communautaire en date du 12 octobre 2021 portant sur la désignation des délégués de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la suite de la démission d'un délégué titulaire ;

Vu la délibération n°046/2023 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 portant sur la désignation des délégués de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la suite de la démission d'un délégué titulaire représentant la commune de Gretz-Armainvilliers ;

Considérant la démission d'une délégué suppléante représentant la commune de Gretz-Armainvilliers, il convient de procéder à son remplacement ;

Considérant la proposition de candidature adressée par la commune concernée ;

99_DE-077-200023125-20240625-DEL_021_202

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- Désigne en tant que représentants de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts au sein du SMEP les délégués suivants :

Titulaires	Suppléants
Anne-Laure FONTBONNE	Johanne BERGER
Séverine DESMIER DE CHENON	Aurélien VANDIERENDONCK
Franck TONDEUR	Annick JOUBERT
Michel PAPIN	Nelson MONTEIRO
Benoit SCHMIT	Magali GAUDART
Christian TIENNOT	Henri-Bernard ZDROUI
Nathalie SPRUTTA BOURGES	Patrick OFFROY.
Jean-Paul GARCIA ROBIN	Frédéric BOURSIEZ
Mylène ROUSSEL	Dominique BENOIT
Jean-François ONETO	Cyril GHOZLAND
Jean-Claude DEBACKER	Marie-Laure MORELLI
Patrick SALMON	Jacques VERDIER
Laurent GAUTIER	Alain GREEN
Pierre LAURENT	Véronique COURTYTERA
Jean-Pierre MARCY	Laurence GAIR

- Dit que la délibération désignant les délégués titulaires et suppléants de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts sera adressée à Monsieur le Président du SMEP ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution du dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme, Ozoir-la-Ferrière, le 25 juin 2024

Le Président, Jean-François Oneto, La secrétaire de séance, Christine Fleck,



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, situé 43 rue du Général deGaulle à 77 000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sapublication.